



PROFIL EXPRESS

Le 28 juillet 2016

LA VILLE S'EN PREND À L'INDEXATION DES RETRAITÉS

Le SPPMM dénonce l'intention de la Ville de Montréal de suspendre l'indexation automatique de la rente des retraités de la Ville de Montréal, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le syndicat déplore grandement le recours à la clause de la Loi 15 (*Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*) qui donne aux municipalités le pouvoir de mettre un terme à l'indexation des caisses de retraite de leurs anciens employés. La Ville de Montréal justifie sa décision par les économies qu'elle réalisera... sur le dos des retraités qui ont été à son emploi.

Le SPPMM reconnaît que la nouvelle loi permet à la Ville d'agir ainsi mais lui reproche son choix alors que les caisses de retraites des employés municipaux, dont ceux de Montréal, connaissent une amélioration de leur rendement ces dernières années.

Le syndicat partage le point de vue de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, qui s'indigne de voir qu'on coupe la maigre indexation des rentes des retraités qui se situe, pour la grande majorité, à moins de 1%. Cette augmentation demeure inférieure à l'accroissement annuel du coût de la vie qui gravite autour de 2%. Dans les faits, comme le soutient cette association, la fameuse rente « chromée » des retraités de la Ville n'a pratiquement pas augmenté au cours des deux dernières décennies. En réalité, la rente des employés municipaux est beaucoup moins généreuse que ne le laisse entendre un certain discours politique démagogique.

Le SPPMM fera connaître sa position face à la décision de la Ville lors de la rencontre d'information qui aura lieu cet automne sous l'égide de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.